



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 17 JUIL. 2023

N°2023-092

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-huit juin à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Compte de gestion du budget principal Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2022**

**Rapporteur** : M. SLIMOVICI

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme NGANDE), Mme SAILLAND, M. LHOSTE (donne procuration à M. RIBEIRO), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SUDRE

**Secrétaire de séance** : M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 47

DIRECTION DES FINANCES

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'administré à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception préfecture citoyens »  
094-219400173-20230717-2023-092-DE  
Date de réception préfecture : 17/07/2023

## Le Conseil municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,

**Vu** le Code des Juridictions Financières et notamment l'article L 232-11,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 du receveur municipal,

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 20 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 21 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 19 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission : Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance en date du 19 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 20 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 19 juin 2023.

**après en avoir délibéré, à la majorité**

**45 votes pour**, dont 6 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE, M. SOLARO)  
**2 votes contre**, M. MAILLER, M. SY

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** le compte de gestion présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2022

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Wilfrid BASTIN  
Conseiller municipal



**Transmission** en préfecture, le

**Publication**, le **17 JUIL. 2023**

Certifié exécutoire  
Le Maire

